

Annonces légales

SELARL LESPRIT – TRESPUECH
Avocats, 1 rue des Moulins à 09000 FOIX - Tél. 05.61.65.01.70

VENTE AUX ENCHERES

Commune de LORP SENTARAILLE

UNE MAISON ET DES TERRAINS AGRICOLES EN 3 LOTS

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant
À l'audience du juge de l'exécution du tribunal judiciaire FOIX, au Palais de Justice
14 Boulevard du Sud

LE 11 MAI 2021 A 14 HEURES

**Sur la mise à prix de : Lot 3 - 1000 Euros.
Lot 4 - 2 500 Euros. Lot 5 - 54.000 Euros.**

**avec possibilité de la baisse de la mise à prix d'un quart puis
du tiers en cas de carences d'enchères.**

Outre les charges et conditions contenues dans le cahier des conditions de vente qui peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal de judiciaire de Foix ou au cabinet de l'avocat poursuivant (PV descriptif consultable sur www.info-enchères.com)
1221-02/549

COMMUNE DE LA TOUR DU
CRIEU

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement des
eaux usées

Le public est informé que par arrêté en date du 23 mars 2021, la Présidente du SMDEA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de La Tour du Crieu. Cette enquête se déroulera du **vendredi 23 avril 2021 à 09h00** au **mardi 11 mai 2021 à 17h00**, à la mairie de La Tour du Crieu. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et le registre d'enquête afin d'en prendre connaissance et d'y apporter ses observations éventuelles. Il peut également les adresser par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception pendant la période d'enquête à l'adresse suivante : SMDEA - Direction Technique - Service Etudes - Enquête publique zonage assainissement LA TOUR DU CRIEU - Rue du Bicentenaire - 09000 SAINT PAUL DE JARRAT, ou par courriel à l'adresse enquete.publique.zonageass.latourducrieu@smdea09.fr, au plus tard le mardi 18 mai 2021 à 17h00.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public : A la mairie de La Tour du Crieu, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi de 9h00 à 12h00, du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h, en version papier ; Au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 et 17h30, en version papier ; En version numérique sur le site du SMDEA à l'adresse suivante : <https://smdea09.fr/avisdenquete-publique-relative-au-zonage-dassainissement-de-la-commune-de-la-tour-du-crieu/>

Madame Marie-Chantal GARRETA, nommé commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse, recevra le public à la mairie de La Tour du Crieu : le 23 avril 2021 de 09h00 à 12h00, le 11 mai 2021 de 14h00 à 17h00. L'ensemble des observations transmises par voie postale et par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur le site internet du SMDEA. Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, après la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : <https://smdea09.fr/avis-denquete-publique-relative-au-zonage-dassainissement-de-la-commune-de-la-tour-du-crieu/> et au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat aux jours et heures habituels d'ouverture et cela, pendant une durée minimale d'un an.
1321-00/566 1^{er} avis

COMMUNE DE LISSAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement des
eaux usées

Le public est informé que par arrêté en date du 01 mars 2021, la Présidente du SMDEA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la commune de Lissac. Cette enquête se déroulera du **lundi 29 mars 2021 à 14h00** au **lundi 12 avril 2021 à 17h00**, à la mairie de Lissac.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et le registre d'enquête afin d'en prendre connaissance et d'y apporter ses observations éventuelles. Il peut également les adresser par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception pendant la période d'enquête à l'adresse suivante : SMDEA - Direction Technique - Service Etudes -

Enquête publique zonage assainissement LISSAC - Rue du Bicentenaire - 09000 SAINT PAUL DE JARRAT, ou par courriel à l'adresse enquete.publique.zonageass.lissac@smdea09.fr, au plus tard le lundi 12 avril 2021 à 17 heures.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public : A la mairie de Lissac, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ; Au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 et 17h30, en version papier ; En version numérique sur le site du SMDEA à l'adresse suivante : <http://smdea09.fr/enquetespubliques/zonage-dassainissement-de-la-commune-de-lissac/>

Madame Françoise MILLAN, nommée commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse, recevra le public à la mairie de Lissac : le 29 mars 2021 de 14h00 à 17h00, le 12 avril 2021 de 14h00 à 17h00. L'ensemble des observations transmises par voie postale et par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur le site internet du SMDEA. Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, après la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : <http://smdea09.fr/enquetespubliques/zonage-dassainissement-de-la-commune-de-lissac/> et au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat aux jours et heures habituels d'ouverture et cela, pendant une durée minimale d'un an.
1321-02/567 2nd avis

COMMUNE DE SAINT MARTIN
D'OYDES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement des
eaux usées

Le public est informé que par arrêté en date du 01 mars 2021, la Présidente du SMDEA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la commune de Saint-Martin-d'Oydes. Cette enquête se déroulera du **mercredi 31 mars 2021 à 9h00** au **mercredi 14 avril 2021 à 12h00**, à la mairie de Saint-Martin-d'Oydes.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et le registre d'enquête afin d'en prendre connaissance et d'y apporter ses observations éventuelles. Il peut également les adresser par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception pendant la période d'enquête à l'adresse suivante : SMDEA - Direction Technique - Service Etudes - Enquête publique zonage assainissement SAINT MARTIN D'OYDES - Rue du Bicentenaire - 09000 SAINT PAUL DE JARRAT, ou par courriel à l'adresse enquete.publique.zonageass.saint-martin-doydes@smdea09.fr, au plus tard le mercredi 14 avril 2021 à 12 heures.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public : A la mairie de Saint-Martin-d'Oydes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ; Au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 et 17h30, en version papier ; En version numérique sur le site du SMDEA à l'adresse suivante : <http://smdea09.fr/enquetespubliques/zonage-dassainissement-de-la-commune-de-saint-martin-doydes/>

Madame Françoise MILLAN, nommée commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse, recevra le public à la mairie de Saint-Martin-d'Oydes : le 31 mars 2021 de 09h00 à 12h00, le 14 avril 2021 de 09h00 à 12h00. L'ensemble des observations transmises par voie postale et par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur le

site internet du SMDEA. Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, après la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : <http://smdea09.fr/enquetes-publiques/zonage-dassainissement-de-la-commune-de-saint-martin-doydes/> et au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat aux jours et heures habituels d'ouverture et cela, pendant une durée minimale d'un an.
1321-02/568 2nd avis

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE L'ARIÈGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

Commune d'Orlu

L'avis au public paru le 26 mars 2021 dans la Gazette Ariégeoise et les pages Ariège de la Dépêche du Midi est complété ainsi qu'il suit : Le dossier d'enquête comprend : le dossier de demande d'autorisation environnementale incluant l'étude d'impact, la demande de dérogation «espèces protégées», la demande de défrichement, pour lesquelles il sera statué par arrêté préfectoral. Il comprend également l'avis de l'autorité environnementale et l'avis de la mairie d'Orlu.

Si la situation sanitaire liée au covid 19 venait à évoluer et rendait impossible la participation physique du public pendant le déroulement de l'enquête publique, un avis dans la presse, sur le site internet des services de l'État : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Liste-des-enquetes-en-cours-ou-programmees> et sur la page du registre dématérialisé : <https://www.registre-demat.fr/enquete-publique-hydro-orku> sera publié. Il leur sera substitués des permanences téléphoniques qui nécessiteront une prise de rendez-vous 48 heures au préalable au minimum, à la mairie d'Orlu aux heures habituelles d'ouverture des bureaux ; les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h , le mercredi de 9h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, au numéro suivant : 05.61.64.21.70. Une tranche horaire d'au moins d'une heure sera réservée par le commissaire enquêteur à chacun de ces entretiens (durée maximale) aux jours et aux heures de permanence.
1321-01/580 Avis complémentaire



Indices

Plafond annuel sécurité sociale

2021..... 41.136€

SMIC brut mensuel pour

151,67h..... 1.554,58€

Indice de référence des Loyers au

4^e trimestre 2020..... 130,52

RSA (Revenu de solidarité active)

Personne seule..... 564,78€